

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1320/SG/FIN autorisant M. Christophe Paul à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti – Ambouli (partie du TF 1005).

n° 73-1320/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
4 septembre 1973

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1973

Date du numéro
25 septembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Paul Christophe est autorisé à acquérir une parcelle de terrain, d'une superficie de 3089 mètres carrés, sise à Djibouti — Ambouli — partie du Titre foncier n° 1005, immatriculé au Livre foncier du Territoire au nom de M. Egidio Carnelli.